

CONGRÈS DU SPAGRI-CFDT

17-18 MAI 2021

Initialement prévu en septembre 2020, le congrès du SPAgri-CFDT a été reporté deux fois en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, dans l'espoir de pouvoir le maintenir en présentiel. Devant la persistance du confinement, il a finalement été programmé pour les 17 et 18 mai 2021, en visioconférence.

Près de 50 congressistes ont répondu présents : délégués et référents des sections, membres du conseil syndical, permanents et invités. La fédération d'appartenance du SPAgri, la FGA (fédération générale de l'agroalimentaire) était représentée tout au long de ces deux jours par Emmanuel Delétoile, secrétaire fédéral.

Un des points forts de ce congrès a porté sur l'intégration du syndicat CFDT de l'ASP en tant que nouvelle section du SPAgri. Début 2021, l'Agence de services et de paiement (établissement public sous tutelle du ministère de l'Agriculture) a en effet rejoint notre syndicat, devenant ainsi sa 7^e section.

Autres temps forts de ce congrès, la redéfinition des sections par structure d'appartenance (cf. infra), les grandes orientations du SPAgri eu égard aux réformes en cours, une table ronde sur le thème du télétravail, avec notamment les contributions de trois invités : Carole Chapelle, secrétaire générale adjointe de l'UFFA, Emmanuel Delétoile, secrétaire fédéral de la FGA, et Diego Melchior, secrétaire général de l'URI Île-de-France.

Regroupement de CFDT-ASP avec le SPAgri-CFDT

Les délégués de la CFDT-ASP remercient le SPAgri pour son accueil et se félicitent du travail réalisé dans les trois dernières années, qui a permis de concrétiser ce regroupement.

Emmanuel Delétoile rappelle qu'au dernier congrès de la FGA, un amendement avait proposé de dissoudre les syndicats de la fonction publique et de les intégrer dans les UDI. Son intervention et celle du secrétaire général du SPAgri, Jacques Moinard, avaient démontré l'intérêt du maintien de ces syndicats nationaux et mis en valeur leurs spécificités par rapport aux autres syndicats de l'agroalimentaire. À l'issue de ces échanges, il a été décidé d'abandonner l'amendement et de regrouper les syndicats nationaux de la fonction publique : il s'agit de constituer des syndicats comprenant un nombre plus important d'adhérents et de leur conférer plus de légitimité. Le regroupement de la CFDT-ASP avec le SPAgri-CFDT s'inscrit donc pleinement dans cet objectif.

Rapport de la commission des mandats

La commission des mandats, composée de la trésorière (Myriam Prigent) et de membres des conseils syndicaux du SPAgri et de la CFDT-ASP sortants (Fabien Larue, Véronique Jamier), a pour mission de rendre compte de la manière dont le nombre de mandats et de délégués ont été fixés pour chaque section constitutive du SPAgri. Cette commission se réunit également en tant que de besoin avant et pendant le congrès, pour toute question relative à ces sujets.

Le SPAGri est composé de 7 sections : administration centrale, Anses, ASP, IFCE, INAO, services déconcentrés et services interministériels. Chacune d'entre elles a désigné ses délégués, en fonction du nombre de cotisations perçues au titre de l'exercice 2020. L'un d'eux est le « porteur de mandats » : il est mandaté pour voter au nom de sa section, en répartissant les mandats qui lui sont confiés.

Au total, pour ce congrès, 23 délégués ont été désignés pour un total de 423 mandats, répartis comme suit :

- administration centrale 97 mandats, 5 délégués ;
- Anses 32 mandats, 2 délégués ;
- ASP 89 mandats, 4 délégués ;
- IFCE 22 mandats, 2 délégués ;
- INAO 40 mandats, 2 délégués ;
- services déconcentrés 3 mandats, 4 délégués ;
- services interministériels 79 mandats, 4 délégués.

Les opérations de vote portent sur les statuts du SPAGri, sur le bilan de la mandature 2016-2020 (rapport d'activité, rapport financier) et sur les orientations de la mandature 2021-2025. Elles comportent 18 scrutins différents.

En raison de la tenue du congrès en visioconférence, leur gestion a été confiée à un prestataire, tiers de confiance, la société Néovote.

Rapport d'activité 2016-2020

Comme le prévoient les statuts, le conseil syndical et le bureau exécutif sortants ont dressé le bilan des actions menées par le SPAGri au cours de la mandature écoulée (2016-2020).

Cette mandature reste très marquée par la réforme de 2008 qui, pour les élections professionnelles, a conduit au passage d'un scrutin sur sigle à un scrutin sur liste. Ce scrutin sur liste est plus complexe à mettre en œuvre : il est parfois difficile de trouver des agents pour constituer les listes, notamment dans les petites structures, et de respecter la parité femme-homme.

Le SPAGri a adapté son développement à cette nouvelle donne, en constituant une équipe de permanence réactive et professionnelle, capable de répondre aux nombreuses sollicitations des agents, et en développant une expertise spécifique sur les statuts, pour les nombreuses questions relatives notamment à la rémunération, aux promotions et aux mobilités.

Parallèlement, le SPAGri a déployé une politique de communication renforcée, pour informer et susciter l'intérêt des agents, notamment en développant un site internet en propre. L'objectif est de délivrer des informations claires et argumentées sur tous les sujets intéressant les agents. Cette communication est systématiquement doublée par l'envoi de courriels annonçant les publications aux agents concernés. Le site internet connaît en moyenne près de 8 000 visites hebdomadaires.

Des actions ponctuelles ont également été menées : journée spécifique adhérents INAO à Bordeaux (2017), journée « Élections professionnelles 2018, Égalité, Action publique 2022 » à l'URI Île-de-France, avec la participation de Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale en charge de l'action publique à la confédération (2018), session de formation et d'accompagnement sur les CT et les CAP, organisée en collaboration avec le SGEN (2019), heures mensuelles d'information (HMI) dans les structures locales, ou encore réunions régulières dans les sections. Sans oublier la traditionnelle présentation des vœux en administration centrale.

Il était essentiel pour le syndicat d'être présent dans l'ensemble des CAP. C'est désormais chose faite : depuis les élections professionnelles de 2018, le SPAGri a pu investir également les CAP des corps techniques, dont il était jusque-là absent (TSMA, IAE), grâce à l'alliance Cap-Ensemble !

Lors de ces élections professionnelles, le SPAGri a maintenu, voire amélioré ses résultats, notamment au CTM où il obtient des moyens syndicaux plus importants.

Conscient des enjeux d'une communication au plus proche du terrain, le SPAGri a revu l'organisation de ses sections, désormais liées aux structures plutôt qu'aux critères géographiques. Les nouvelles sections permettent de créer des groupes d'échanges avec des adhérents confrontés aux mêmes réalités de terrain et d'alimenter les analyses et les propositions portées dans les instances nationales.

En cette fin de mandat, la réforme « Action publique 2022 » a fortement modifié l'organisation territoriale de l'État (OTE) et transformé la fonction publique. Notamment, elle entérine la fin de la prérogative des CAP dans les domaines des promotions et mobilités, ce qui conduit à un affaiblissement des syndicats et à une réduction du dialogue social. La transformation publique a néanmoins permis quelques avancées sur le recours au contrat et la rupture conventionnelle, mais les mesures mises en place ne sont pas à la hauteur des attentes.

Le SPAGri-CFDT s'est mobilisé sur de nombreuses revendications spécifiques (PPCR, Rifseep...). Il est également intervenu à maintes reprises sur l'emploi de contractuels en vue d'obtenir une équité de traitement, que ce soit sur le plan salarial, du recrutement ou encore de l'accès aux postes et aux mobilités. Il s'est mobilisé en faveur du plan de requalification de C en B et de B en A, mais là encore les résultats sont en deçà de l'attendu.

Le SPAGri a également porté une attention particulière et active aux sujets de la qualité de vie au travail, des risques psychosociaux, des troubles musculo-squelettiques (notamment en abattoir), l'égalité et la diversité, le télétravail, les conditions de travail en SEA, le handicap, les agressions, le droit syndical... Sur tous ces sujets, dont certains ont été débattus dans un contexte de forte opposition de la part de l'administration (par exemple le télétravail), le SPAGri a été force de proposition.

Le syndicat s'est aussi mobilisé dans les établissements publics pour un COP en adéquation avec les moyens, un accompagnement personnalisé des agents, le développement du télétravail et un dialogue social de qualité.

► **À l'issue des débats, ce rapport d'activité a été validé (376 voix pour, 3 voix contre et 44 abstentions).**

Rapport financier

Le rapport financier porte sur l'ensemble des exercices comptables du mandat écoulé (2016-2020). Avant de les présenter au congrès, la trésorière rappelle en préambule que les comptes du SPAGri sont, chaque année, soumis au bureau exécutif, approuvés en conseil syndical et publiés au *Journal officiel*.

Le nombre d'adhérents a progressé très sensiblement au cours de la mandature, malgré de nombreux départs en retraite.

La situation financière du SPAGri est saine ; les réserves financières vont permettre d'augmenter les formations proposées aux adhérents ainsi que les actions en faveur du développement.

► **Après la présentation des comptes, ce rapport financier a été voté à l'unanimité des 23 délégués.**

Règlement intérieur et statuts

Les statuts déterminent les règles du fonctionnement du syndicat ; ils ne peuvent être modifiés que par le congrès.

Le règlement intérieur est la déclinaison de ces statuts ; il peut être modifié par le conseil syndical et soumis pour approbation aux sections. Le règlement intérieur a été modifié en septembre 2020 sur deux points : l'élargissement du champ syndical, avec l'intégration de l'ASP, et la révision du périmètre des sections.

Majoritairement fondées sur un regroupement géographique (à l'exception de celles concernant les agents des opérateurs : Anses, INAO, IFCE), les sections réunissaient des agents de structures et de problématiques très différentes, rendant vaine toute tentative pour les faire vivre et exister en tant que section constituante du SPAGri. Les nouvelles sections, au nombre de 7 (*voir la liste dans le paragraphe consacré aux mandats, en début de ce compte rendu*), sont désormais fondées sur l'appartenance à une ou des structures communes. Cette nouvelle organisation a permis, depuis fin 2020, l'instauration d'échanges réguliers et fructueux, animés par des référents de sections.

Les statuts proposés au vote du congrès ont fait l'objet de 5 amendements. Le premier d'entre eux, portant sur une modification de l'article consacré au montant de la cotisation, a fait l'objet d'un débat contradictoire. Les 4 autres étaient principalement liés à une rédaction plus explicite du rôle des sections.

► **À l'issue des votes, le premier amendement a été rejeté à plus de 69 %, les 4 autres acceptés à la quasi unanimité ; les statuts amendés ont été validés à l'unanimité.**

Rapport d'orientation

Le rapport d'orientation présente les grands enjeux qui vont impacter le ministère de l'Agriculture et ses établissements publics et les orientations prévues par le SPAGri-CFDT pour y répondre au cours de la prochaine mandature.

Les chantiers à venir

Dans la continuité de plan « Action publique 2022 », beaucoup de réformes ont impacté et impacteront le MAA, notamment au travers de l'organisation territoriale de l'État et de la réorganisation des directions d'administration centrale. Une des conséquences majeures est la baisse des effectifs, continue depuis les 15 dernières années, qui impactera désormais majoritairement les DRAAF et l'administration centrale.

La récente création des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), qui mutualise en interministériel les fonctions support au niveau départemental, risque fort de s'étendre aux régions, impactant les DRAAF.

La circulaire Premier ministre du 10 mars 2021 donne une nouvelle impulsion à la déconcentration, cette fois dans les domaines des ressources humaines et de la gestion des moyens financiers (BOP). Ainsi, les préfets pourront donner des orientations en matière de moyens financiers. Pour la gestion RH, une déconcentration des décisions en région, avec un impact non négligeable pour les agents du MAA.

Le Feader prévoit un transfert d'agents depuis le MAA vers les régions (fonction publique territoriale) avec une ligne de partage : l'instruction des aides surfaciques par le MAA et celle des aides non surfaciques par les régions. Parallèlement, une nouvelle PAC se met en place, plus dématérialisée, avec des agents qui vont devoir s'adapter à ces nouveaux outils, se former, voire se reconverter.

En administration centrale, la DGAL connaît en ce moment une importante réorganisation avec la création de deux services, l'un pour l'organisation des contrôles et des actions sanitaires, l'autre pour la négociation des textes réglementaires et la mise en œuvre des politiques incitatives.

Parallèlement, la mutualisation des fonctions support a été amorcée avec la fusion de la MAG-SG et de la MAG-DGAL. Une mutualisation de l'ensemble des MAG de l'administration centrale pourrait être décidée rapidement.

Au secrétariat général, le service de la Modernisation connaît également une forte restructuration et la réflexion est en cours pour restructurer le service des ressources humaines (SRH).

Enfin, après la suppression des CAP, Action publique 2022 a prévu le remplacement des CT et CHSCT par les CSA, et de possibles formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail. Le périmètre de ces instances est en cours de définition en vue des élections professionnelles de 2022. Les enjeux sont évidemment importants pour le maintien d'un dialogue social de qualité.

Tous ces chantiers et réformes vont dans le sens d'une gestion interministérielle toujours plus importante, avec une nette mainmise du ministère de l'Intérieur, d'une dégradation de la qualité des services avec des chaînes hiérarchiques qui subissent des interférences avec les préfets et des situations de sous-effectifs chroniques avec beaucoup d'agents en difficulté.

Les orientations du SPAGri-CFDT

Le SPAGri constate que l'organisation de la CFDT, en « silos » (fédérations), montre ses limites dans le contexte de la nouvelle organisation territoriale de l'État.

Ainsi, le secteur public représente moins de 1% des adhérents de notre fédération, la FGA. De même, le travail en inter-fédération reste compliqué : les moyens humains de l'UFFA (CFDT-Fonctions publiques), interlocuteur de l'État sur ces réformes, sont inadaptés au regard de ce nouveau contexte.

Le SPAGri a donc mis en place une convention pour un permanent, qui consacre 40% de son temps de décharge syndicale à l'UFFA. Un appui et une contribution aux réflexions concernant l'OTE, et donc les DDI, sont ainsi apportés.

Pour le SPAGri, l'enjeu majeur est de réduire les conséquences de ces réformes pour les agents. Dans ce but, il est nécessaire de conforter l'équipe de permanence et de poursuivre les efforts pour développer l'expertise statutaire et l'accompagnement des agents. L'appui sur des sections solides et actives, notamment pour fluidifier la circulation de l'information et alimenter les revendications à partir des retours d'expérience et du terrain, est plus que jamais primordial.

Les revendications du SPAGri porteront sur les enjeux de la qualité de vie et de bien-être au travail : défendre un management de qualité, obtenir une adéquation missions-moyens, développer un télétravail respectueux des agents, s'assurer des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre du plan égalité-diversité, viser l'équité contractuel-titulaire et s'assurer de l'égalité de traitement entre le MAA et les établissements publics.

L'enjeu d'une bonne communication reste important. Pour ce faire, l'investissement sur le site internet www.spagri.fr sera conforté, avec une diffusion plus ciblée des publications auprès des agents concernés et des réponses réactives et professionnelles aux sollicitations des agents.

L'ensemble de ces orientations doit concourir à améliorer les résultats du SPAGri aux élections professionnelles de 2022. Il s'agira d'établir des listes électorales dans tous les CSA, au titre du SPAGri mais aussi, éventuellement, de façon collective avec d'autres syndicats CFDT, voire en alliance avec d'autres syndicats. De même, la présence de listes du SPAGri dans toutes les CAP doit être recherchée.

► **Ce rapport d'orientation a fait l'objet de 8 amendements apportant des précisions aux idées développées dans le rapport. Tous ces amendements ont été validés à la quasi unanimité. Le rapport d'orientation amendé a été voté à l'unanimité.**

Élection du conseil syndical

La liste proposée par le conseil syndical sortant est soumise au vote du congrès.

Par ordre alphabétique :

- Catherine Barbier, INAO Montreuil (Île-de-France)
- Stéphanie Clarenc, administration centrale-DGPE (Île-de-France)
- Claudine Coulon, DDT Haute-Saône (Bourgogne-Franche-Comté)
- Thierry Duchaussoy, IFCE DT Nord-Ouest (Hauts-de-France)
- Marie-Christine Galtier, ASP DR Occitanie (Occitanie)
- Sybille Gantois, ASP DR Hauts-de-France (Hauts-de-France)
- Eric Garberoglio, administration centrale-SG Toulouse-Auzeville (Occitanie)
- Bernadette Gueguen, DRIAAF Roissy (Île-de-France)
- Patrick Hannoyer, DDT Corrèze (Nouvelle-Aquitaine)
- Véronique Jamier, ASP DR Bretagne (Bretagne)
- Christine Jouvanceau, administration centrale-CBCM (Île-de-France)
- Meriem Labbène, DRIAAF Roissy (Île-de-France)
- Walter Labryère, INAO Mâcon (Bourgogne-Franche-Comté)
- Fabien Larue, IFCE DT Est (Grand Est)
- Hervé Ledoux, DRAAF Grand Est (Grand Est)
- François Martin, ASP DR Corse-PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Jacques Moinard, DRAAF Occitanie (Occitanie)
- Myriam Prigent, DDPP Finistère (Bretagne)
- Laure Revel, DDT Saône-et-Loire (Bourgogne-Franche-Comté)
- Corinne Sévin, Anses Dozulé (Normandie)
- Nadine Theuerkauf, DDETS-PP Dordogne (Nouvelle Aquitaine)
- Nathalie Thieriet, Anses Maisons-Alfort (Île-de-France)
- Isabelle Vandermeersch, administration centrale-SG (Île-de-France)

► **Cette liste est adoptée (393 voix pour, 30 abstentions).**

Élection du bureau exécutif

Le nouveau conseil syndical se réunit au complet (23 présents) sous la présidence de Jacques Moinard, secrétaire général du SPAGri sortant, pour procéder à l'élection du bureau exécutif du SPAGri.

Proposition est faite d'assurer le secrétariat général en binôme : Laure Revel et Jacques Moinard, de façon à assurer un tuilage avant le départ à la retraite de Jacques Moinard en 2023. Le bureau exécutif est complété par des postes permettant de renforcer le développement des sections, de mieux répartir la charge de travail et d'assurer l'intérim si besoin.

Le bureau exécutif, élu à l'unanimité des conseillers syndicaux, est composé de :

- Laure Revel, co-secrétaire générale ;
- Jacques Moinard, co-secrétaire général ;
- Stéphanie Clarenc, secrétaire générale adjointe ;
- Nathalie Thieriet, secrétaire nationale en charge de l'Anses ;
- Marie-Christine Galtier, secrétaire nationale en charge de l'ASP ;
- Thierry Duchaussoy, secrétaire national en charge de l'IFCE ;
- Catherine Barbier, secrétaire nationale en charge de l'INAO ;
- Isabelle Vandermeersch, trésorière ;
- Christine Jouvanceau, trésorière adjointe ;
- François Martin, chargé de développement.

Une table ronde sur le « télétravail », avec des débats nourris, en guise de clôture du congrès

Animée par Laure Galice, référente du SPAGri sur ce dossier, la table ronde a fait l'objet de discussions et d'échanges passionnés.

Les intervenants invités étaient :

- Carole Chapelle, secrétaire générale adjointe de l'UFFA, en charge des dossiers relatifs aux conditions de travail. Elle a présenté les enjeux des négociations sur le télétravail dans la fonction publique ;
- Emmanuel Delétoile, secrétaire fédéral de la FGA, responsable de la branche Crédit Agricole. Il a apporté un éclairage sur les pratiques du télétravail dans le secteur privé ;
- Diego Melchior, secrétaire général de l'URI Île-de-France (107 000 adhérents). Il a porté un regard croisé public et privé sur le télétravail.

De nombreux thèmes ont été abordés, tels que l'encadrement du télétravail par la négociation, son impact sur la santé au travail ou encore la prise en charge des frais inhérents.

Pour mieux s'adapter aux nouvelles pratiques de travail, l'accent a été mis sur l'aspect collectif du télétravail qui doit être pensé au niveau d'une structure (bureau, service...) impliquant les encadrants et les agents.

Il est essentiel de privilégier les temps d'échange individuel et collectif, le dialogue social de proximité, l'accompagnement des agents...

... C'est ce préalable qui permettra de maintenir le lien social au sein des collectifs de travail, de contribuer au bien-être au travail et de préserver l'équilibre vie professionnelle-vie privée.

- **En vue des négociations sur ce dossier complexe, qui débuteront en septembre au MAA, le SPAGri-CFDT a proposé de prolonger cette table ronde avec tous les adhérents qui le souhaiteront, au travers de réunions en visioconférence. Une première réunion sera proposée avant les vacances d'été et une seconde en septembre.**